

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 18/04/2025 - 3787 - 2020 B 00360 - 882 636 723 - JC21

Liasse fiscale

POUR COPIE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Déposé au Greffe

Désignation de l'entreprise JC21 du Tribunal de Commerce de Dijon Néant *

Adresse de l'entreprise 15 Boulevard du Champ aux Métiers 21800 QUETIGNY

SIRET 88263672300020 le **1.8 AVR. 2025** sous le n° B **388**

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1, 2 Durée de l'exercice précédent * 1, 2

		Exercice N clos le	
		[3, 01, 01, 21, 01, 21, 4]	
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions
		1	2
		Net	
		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012
	Fonds commercial *		
	Autres *	014	016
		15 000	15 000
	Immobilisations corporelles *	028	030
	Immobilisations financières * (1)	040	042
	Total I (5)	044	048
		293 848	293 848
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances (2)	068	070
	Clients et comptes rattachés *	072	074
	Autres * (3)	370 911	370 911
	Valeurs mobilières de placement	080	082
Disponibilités	084	086	
Charges constatées d'avance *	092	094	
		70	70
	Total II	096	098
		438 245	438 245
	Total général (I+II)	110	112
		732 093	732 093
PASSIF			Exercice N NET
			1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120
	Écarts de réévaluation		124
	Reserve légale		126
	Réserves réglementées *		130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	132
	Report à nouveau		134
	Résultat de l'exercice		136
	Subventions d'investissement		137
	Provisions réglementées		140
	Total I	142	453 150
	Provisions pour risques et charges	Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	172
	Comptes courants d'associés		173
	Autres dettes		175
	Produits constatés d'avance		174
	Total III	176	278 943
	Total général (I + II + III)	180	732 093
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *
		182	20 000
		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		JC21		Néant <input type="checkbox"/> *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						13.01.2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	258 767	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				221			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	884		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		239 651	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
		Variation de stocks (marchandises) *					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	40 539		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	711	786	
Rémunérations du personnel *					250	126 341		
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	81 307		
Dotations aux amortissements *		dont amortissement du fonds de commerce			254			
Dotations aux provisions					256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	2		
			260					
Total des charges d'exploitation (II)				264		248 975		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270		10 676		
Produits financiers (III)		280	112 855	Charges financières (V)		294	2 970	
Produits exceptionnels (IV)						299		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôt sur les bénéfices *		(VII)		306		2 495		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		118 066		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	118 066	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGD) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			323	2 666			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optés-ets d'associés	347		330	5 710			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	349		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
Deductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	980	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. septies A)	989				
	ZRD (44. tiercéciés)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodeciés)	991						
	ZFANG (44. quaterciés)	345	Investissements et souscriptions entreprises	349				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
Droit divers	Crédence due au report en arrière du déficit			346		450		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodeciés)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodeciés A)	643				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodeciés B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodeciés C)	647				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodeciés D)	648	Deduction exceptionnelle surabatons de conduite (art. 39 duodeciés E)	641				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodeciés F)	920	Deduction exceptionnelle (Art 39 duodeciés G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				352	17 771	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables *		dont impôts sur le résultat :				364		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	17 771	372		

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 732 092,54 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 118 066,35 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/12/2024 par le dirigeant.

Le sigle E correspond à euro(s) dans ces présentes annexes des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce, au Plan Comptable Générale (Règlement ANC 2014-03) homologué par arrêté ministériel du 08 septembre 2014 et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables révisant le PCG.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les titres de participation inscrits à l'actif à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Des dépréciations sont éventuellement constatées en fonction de l'actif net, des perspectives d'évolution et de la rentabilité des sociétés concernées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 293 848 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		15 000		15 000
Immobilisations financières	273 848	5 000		278 848
TOTAL	273 848	20 000		293 848

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	15 000	0	15 000	Non amortiss.
TOTAL	15 000		15 000	

Etat des créances = 406 981 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif circulant & charges d'avance	406 981	406 981	
TOTAL	406 981	406 981	

Produits à recevoir par postes du bilan = 36 000 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	36 000
TOTAL	36 000

Charges constatées d'avance = 70 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 273 900 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	27390	10,00	273 900
Titres en fin d'exercice	27390	10,00	273 900

Etat des dettes = 278 943 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	243 965	243 965		
Fournisseurs	5 467	5 467		
Dettes fiscales & sociales	29 511	29 511		
TOTAL	278 943	278 943		

Charges à payer par postes du bilan = 9 880 E

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	576
Dettes fiscales & sociales	9 304
TOTAL	9 880

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 36 000 E

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients - Fact. à établir (418100)	36 000
TOTAL	36 000

Charges constatées d'avance = 70 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	70
TOTAL	70

Charges à payer = 9 880 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn. - Fact. non parvenues (408100)	576
TOTAL	576

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers. - Prov. congés à payer (428200)	2 019
Ch. sociales s/ congés à payer (438200)	357
Org. soc. - Charges à payer (438600)	6 390
Taxe d'apprentissage (438675)	4
Etat - Charges à payer (448600)	535
TOTAL	9 304

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C. A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
JCCV	10 000	267 238	100	200 000	200 000			1 690 163	26 243	5 000
OKLK	5 000	182 320	100	60 000	60 000			1 329 651	64 557	10 000
JCK	2 000	16 006	100	10 000	10 000	68		129 449	1 465	
VCJ	3 000	-8 879	95	2 850	2 850			1 223 837	133 216	
PASCALES	1 000	-32 717	100	998	998	233 677			-158 850	
21PILOTE	5 000		100	5 000	5 000					

Observations complémentaires

Les filiales JCCV, OKLK, JCK et VCJ présentées dans le tableau ci-dessus ont toutes clôturé leurs comptes annuels au 30/09/20223 (Derniers comptes annuels approuvés par les associés).

La SCI PASCALES a clôturé ces derniers comptes annuels au 31/12/2023 (Derniers comptes annuels approuvés par les associés).

La société 21PILOTE, immatriculée en 08/2024, n'a pas encore clôturé un exercice.

Société JC21
SARL au capital de 273 900 €
Siège social : 15 Boulevard du Champ aux Métiers – 21800 QUETIGNY
RCS DIJON 882 636 723

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MARS 2025 CONTENANT LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024 ET LA RESOLUTION VOTEE

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 118 066 €, de la façon suivante :

Origine du résultat à affecter :

1/ Résultat de l'exercice :	118 066 €

Total :	118 066 €

Affectation :

1/ Affectation aux réserves :	
- Autres réserves	82 163 €
- Réserve légale	5 903 €
2/ Dividendes :	30 000 €
<i>Soit un dividende par part sociale de</i>	<i>1,10 €</i>

Total :	118 066 €

Situation des comptes après affectation :

Total Réserve légale :	13 725 €
Total Autres réserves :	135 525 €

Compte tenu de cette affectation, le montant des dividendes est le suivant :

Bénéficiaire	Dividende Brut (€)	Prélèvement Forfaitaire Unique de 12,80% (€)	Prélèvements sociaux de 17,20% (€)	Revenu à déclarer (€)	Dividende Net (€)
Charles VINET	15 000	1 920	2 580	-	10 500
Julien CHAUVENET	15 000	1 920	2 580	-	10 500

L'assemblée reconnaît avoir été informée de la faculté offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, soit d'opter pour le prélèvement forfaitaire unique de 30% (12,8% d'impôt et 17,2% de prélèvements sociaux) prévu au I.1. de l'article 117 quater du Code général des impôts, soit de maintenir l'imposition des dividendes à l'impôt sur le revenu au barème progressif et de bénéficier ainsi de la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

L'option, qui est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori, doit être effectuée lors de chaque encaissement.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement, au siège social, à compter *d'avril 2025*.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des associés prend acte que le montant des revenus distribués au titre des trois exercices précédents, éligibles à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158, ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cet abattement, ventilés par catégorie de parts, a été le suivant :

Exercice clos le 30/09	Dividendes distribués	Dividendes par parts	Dividendes éligibles à la réfaction de 40%	Dividendes non éligibles à la réfaction de 40%
2023	30 000 Euros	1,10 Euros	30 000 Euros	0 Euro
2022	10 000 Euros	0,365 Euro	10 000 Euros	0 Euro
2021	10 000 Euros	0,365 Euro	10 000 Euros	0 Euro

Pour copie certifiée conforme.
La gérance

